



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1557

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Décines Charpieu - Lyon 5°**

objet : **Collèges publics - Dotation de fonctionnement - Attribution de dotations complémentaires aux collèges les Battières et Maryse Bastié - Année 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerc, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1557**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Dotation de fonctionnement - Attribution de dotations complémentaires aux collèges les Battières et Maryse Bastié - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. En sus de la dotation annuelle de fonctionnement, des dotations complémentaires peuvent être versées aux collèges pour des dépenses qu'ils ne peuvent pas financer. En 2015, 102 000 € de dotations complémentaires ont été ainsi attribués pour 8 collèges métropolitains.

Il s'agit pour l'essentiel de surcoûts de dépenses de viabilisation (eau, électricité, etc.) liés à des travaux de restructuration ou de dépenses engendrées par des aléas : transports complémentaires, incidents, tout autre événement non prévisible.

Pour chaque demande, la situation financière globale du collège est examinée, en particulier son niveau de réserves disponibles (fonds de roulement).

II - Attribution de dotations complémentaires**1° - Collège Les Battières à Lyon 5°**

L'analyse du compte financier 2015 de l'établissement, menée conjointement par les services de la Métropole et du Rectorat, a révélé une dégradation du fonds de roulement. Alors que l'établissement disposait d'un fonds de roulement de 52 822 € au 31 décembre 2013, celui-ci a atteint 13 495 € au 31 décembre 2015, alors que le fonds de roulement recommandé par la collectivité est de 31 859 €, soit une différence de 18 364 €. Il devient impératif de reconstituer ce fonds de roulement.

Le versement d'une dotation complémentaire permettra d'abonder le fonds de roulement. En contrepartie, l'établissement devra s'engager à maintenir celui-ci au niveau recommandé.

En complément, la Métropole sollicitera le Rectorat pour effectuer une analyse approfondie de la situation financière de l'établissement afin de définir les modalités d'action à mettre en œuvre.

Il est proposé de verser une dotation exceptionnelle de 18 000 € au collège Les Battières.

2° - Collège Maryse Bastié à Décines Charpieu

Le service de restauration du collège Maryse Bastié à Décines Charpieu est géré en régie dans le cadre d'un marché en liaison froide avec mise à disposition du personnel par le fournisseur de repas. Celui-ci facture au collège cette mise à disposition. Cette dépense effectuée par l'établissement implique le versement d'une dotation de compensation par la Métropole qui doit assurer la prise en charge financière du personnel dédié à la demi-pension.

Le coût de la mise à disposition du personnel de restauration s'élève à 23 988 € de janvier à juin 2016. Le montant prévisionnel pour septembre à décembre 2016 est de 15 992 €. Au total, la dotation complémentaire à verser s'élève à 39 980 €.

Par ailleurs, la salle de restauration du collège a été agrandie pour accueillir un plus grand nombre d'élèves, ce qui entraîne une augmentation du nombre de repas servis. Dans ce contexte, l'activité devra être augmentée quotidiennement de 4 heures supplémentaires au cours de l'année scolaire 2016/2017 afin de maintenir une qualité de service pour les collégiens. Ce surcoût est estimé à 8 000 €. Au total, le besoin de l'établissement s'élève à 47 980 €.

Il est proposé de verser une dotation exceptionnelle de 47 980 € au collège Maryse Bastié.

Le tableau suivant présente le récapitulatif des dotations complémentaires proposées ;

Collèges	Communes	Dotation sollicitée (en €)	Objet	Dotation accordée (en €)
Les Battières	Lyon 5°	21 159	Fonds de roulement	18 000
Maryse Bastié	Décines Charpieu	47 980	Personnel demi-pension	47 980
TOTAL				65 980

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Décide d'allouer :

a) - au collège Les Battières à Lyon 5° une dotation de 18 000 € pour lui permettre de reconstituer son fonds de roulement,

b) - au collège Maryse Bastié à Décines Charpieu une dotation de 47 980 € pour participer à la prise en charge des frais de personnel mis à disposition pour la demi-pension.

2° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 655111 - fonction 221 - opération n° 0P34O3330A pour un montant de 65 980 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.